



Verein HBB öV
Association FPS ap
Associazione FPS ap

Schweizerische Prüfungsorganisation höhere Berufsbildung öffentliche Verwaltung
Organisation suisse d'examen formation professionnelle supérieure en administration publique
Organizzazione svizzera d'esame formazione professionale superiore in amministrazione pubblica

Rapport annuel 2018

Association FPS ap

Editorial

L'organisation d'examen de l'Association formation professionnelle supérieure en administration publique, FPS ap, a réussi son baptême du feu en 2018, sous la direction d'une commission chargée de l'assurance qualité (CAQ) extrêmement innovante, mais aussi grâce au soutien actif d'expert-e-s aux examens compétent-e-s et chevronné-e-s.

Cette année d'examen s'est achevée par la remise solennelle des brevets fédéraux qui autorisent à porter la dénomination professionnelle de «spécialiste en administration publique», le 24 août 2018 à Berne.

Les préparatifs sont d'ores et déjà en cours pour la deuxième réalisation de l'examen.

Pour l'association FPS ap, cela ne signifie pas pour autant que le travail est terminé. L'année 2019 marquera le lancement de la deuxième étape de mise en place/développement. Parallèlement à l'organisation et à la réalisation de l'examen en cours, qui s'achèvera par la remise des diplômes le 30 août 2019, l'organe responsable doit à présent réfléchir, sur le plan stratégique, au développement de la formation de cadre en administration publique.

En collaboration avec les organismes de formation accrédités, il convient de définir et de fixer les prérequis et les conditions d'obtention des brevets fédéraux pour les cadres de l'administration publique, afin que les prestataires de formation puissent s'organiser en conséquence et proposer les formations.

L'organe responsable, autrement dit l'association FPS ap, devra lui aussi inévitablement se poser des questions sur sa propre (infra)structure. Pour être à la hauteur des exigences futures, il faut évaluer la situation actuelle avec l'ensemble des partenaires et l'adapter le cas échéant. Il est possible de créer de nouveaux partenariats, modèles de collaboration et formes de décentralisation de notre organisation. Nous allons devoir nous aguerrir pour affronter l'avenir, si nous voulons subsister en tant qu'organisation sur un marché de la formation initiale et continue en forte mutation. Or pour moi, c'est une évidence : nous dépendons tout particulièrement de notre organe responsable.

Et surtout, nous devons être en mesure de garantir la constance en termes de personnel pour notre projet, ce qui implique nécessairement de nous occuper de la «relève» au sein de l'organe responsable, du Comité, de la CAQ et de l'administration.

Seuls, nous pouvons si peu, ensemble, nous pouvons tant

Helen Keller

Le projet FPS ap est une entreprise commune! En ce sens, je souhaite à toutes celles et ceux qui participent à ce projet plein succès et suis reconnaissant pour toute forme de collaboration.

Erich Hirt

Président de l'Association FPS ap

Rapport de la commission d'assurance qualité (CAQ) et du secrétariat des examens

L'année dernière était entièrement placée sous le signe de la première réalisation des examens pour le brevet. La CAQ et le secrétariat des examens n'ont cessé d'échanger pour assurer le bon déroulement des examens.

Dès le début de l'année, les candidat-e-s ont déposé l'esquisse de leur travail de projet afin que son contenu puisse faire l'objet d'un examen préalable. Début mars, le coup d'envoi était donné: la commission d'assurance qualité a décidé l'admission officielle, approuvé les esquisses et les sujets des travaux de projet, affecté les expert-e-s aux examens et adopté le programme d'examen. Certain-e-s candidat-e-s ont dû améliorer leur esquisse, après quoi tous ont eu environ 10 semaines pour élaborer leur travail de projet. Divers modèles du secrétariat des examens avec des consignes concernant la forme et le contenu ou des critères d'évaluation ont fourni le cadre. Les candidat-e-s ont pu en outre profiter d'entretiens individuels avec leur expert-e aux examens attiré. Le 18 mai 2018, tous les travaux de projet étaient achevés, les expert-e-s aux examens se sont donc mis à l'évaluation.

Les 18 et 19 juin 2018 se sont ensuite déroulés les examens oraux, en général directement auprès des institutions de formation accréditées. Ceux-ci portaient principalement sur la présentation du travail de projet accompagnée de questions spécifiques et suivie de l'entretien spécialisé d'une demi-heure. L'entretien spécialisé, qui repose sur la synthèse des compétences décrites dans les directives, sert à contrôler les connaissances théoriques. A partir d'un cas d'examen concret, issu de la pratique, les candidat-e-s ont pu démontrer leurs compétences.

Sur les 78 candidat-e-s à l'examen professionnel fédéral, 72 ont obtenu début juillet une note favorable de la commission d'assurance qualité et se sont vu remettre peu après leur brevet fédéral. La réussite à l'examen professionnel fédéral a été célébré comme il se doit lors de la cérémonie de remise des diplômes à Berne. Outre les félicitations et hommages officiels du président de l'Association FPS ap et de la commission d'assurance qualité, les diplômé-e-s et leurs invités ont pu écouter les témoignages de collègues et de certain-e-s expert-e-s aux examens puis savourer le programme musical et autres délices culinaires.

Par la cérémonie de remise des diplômes fin août, le secrétariat des examens a clôturé sa première année d'examen. Mais la pause n'a pas duré longtemps, car une année d'examen finie, c'est une nouvelle qui commence. À l'issue de la première session d'examens, la commission d'assurance qualité a décidé de procéder à une évaluation globale. Outre les retours des expert-e-s aux examens présents sur place et responsables de la journée, elle a réalisé un sondage en ligne auprès de l'ensemble des expert-e-s aux examens et a recherché l'échange avec les institutions de formation accréditées.

Les résultats de l'évaluation ont permis de dégager de précieuses idées d'amélioration en matière d'organisation et de réalisation de l'examen. Diverses optimisations ont été prises en compte par la commission d'assurance qualité dans le cadre des bases juridiques actuelles, puis progressivement mises en œuvre par le secrétariat des examens. La commission d'assurance qualité a mis l'accent sur les cas d'examen et sur la simplification dans le domaine de la gestion des documents. En particulier, deux groupes ERFA ont été chargés de la révision des cas d'examen, dans l'optique de garantir la qualité des contenus de l'examen professionnel fédéral, mais aussi la bonne compréhension des contenus et des techniques de questionnement par les expert-e-s aux examens. Au secrétariat des examens, toutes les procédures ont été optimisées et la communication avec les candidat-e-s et les expert-e-s aux examens a été simplifiée via la création d'un espace de téléchargement.

La commission d'assurance qualité a été accompagnée et soutenue par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) lors du déroulement du premier examen professionnel fédéral. L'organe responsable a pu recueillir de premières expériences, notamment lors du décompte de l'examen professionnel fédéral. Grâce à la contribution fédérale ainsi qu'à différents dons, il a été possible de clôturer cette première année associative couvrant un examen professionnel fédéral avec un résultat positif.

Les expert-e-s aux examens ont été des partenaires importants de la commission d'assurance qualité et du secrétariat des examens tout au long de cette année associative. A l'occasion de deux formations préalables aux examens finaux et grâce aux nombreux retours ciblés issus du quotidien des expert-e-s, le secrétariat des examens a pu recueillir de précieuses expériences et orienter en conséquence son travail et son soutien.

Le prochain examen professionnel fédéral en juin 2019 est entièrement placé sous le signe à la fois de la consolidation et de l'optimisation de l'examen. La formation et l'échange avec et entre les expert-e-s aux examens, mais aussi la révision des cas d'examen sont les grands sujets du premier trimestre. La commission d'assurance qualité se réjouit en outre de savoir que l'Académie de Saint-Gall avec son école professionnelle communale envisage de se faire accréditer en tant que prestataire officiel des cours préparatoires. Et pour la première fois, la commission d'assurance qualité compte un candidat de la Suisse italophone à l'examen professionnel fédéral. Afin que l'organisation soit parée pour les prochaines années, le secrétariat des examens est toujours heureux de recevoir les inscriptions de nombreux candidat-e-s intéressé-e-s mais aussi de spécialistes confirmés qui souhaiteraient s'engager en tant qu'expert-e-s aux examens dans le domaine de la formation professionnelle supérieure en administration publique.

Ce n'est donc toujours pas le travail qui manque en cette deuxième année d'examen professionnel fédéral. La commission d'assurance qualité et le secrétariat aux examens adressent leurs remerciements pour la collaboration constructive et de confiance avec l'organe responsable ainsi que pour le soutien et les précieuses rencontres durant l'année associative 2018.

Simon Theus, président de la CAQ

Danièle Glarner, secrétariat des examens

Organes de l'Association

Membres et organe responsable

Le Comité a toujours pour objectif clair d'élargir en permanence l'organe responsable de l'Association et de couvrir autant que possible tous les niveaux administratifs. Il s'engage en particulier à continuer à intégrer les cantons, soit les organisations et conférences cantonales, ainsi que l'Administration fédérale comme membres de l'Association. La Branche Administration publique (ovap) a rejoint l'organe responsable en 2018. C'est un partenaire important, disposant d'un très bon réseau à l'échelle de la Suisse. Le Comité se réjouit de cette collaboration au sein des différents organes de l'Association.

L'Association FPS ap compte onze membres au 31.12.2018:

- Formation romande des cadres communaux
- Administration cantonale des Grisons, bureau du personnel
- Société suisse des employés de commerce
- Groupement suisse pour les régions de montagne
- Association des communes suisses
- Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux
- Fédération suisse des bourgeoisies et corporations
- Association pour les finances et la comptabilité publiques
- Association suisse des services des habitants
- Association pour la formation continue de l'administration de Suisse centrale
- Branche Administration publique (ovap)

Assemblée des délégués 2018 à Olten

Le 19 juin 2018, la cinquième assemblée ordinaire des délégués (AD) de l'Association FPS ap s'est tenue à l'hôtel Olten, à Olten. Le rapport annuel 2017 ainsi que les comptes annuels 2017 accompagnés du rapport de révision ont été approuvés à l'unanimité, ou il en a été pris connaissance. L'assemblée des délégués s'est en outre prononcée en faveur du maintien des cotisations à CHF 500 pour 2018. Il n'y a pas eu d'élection.

Organisation

Comité

Au 31.12.2018, le Comité de l'Association FPS ap se composait des personnes suivantes:

Président	Erich Hirt, chef de service de l'Administration générale, Chiètres FR
Vice-présidence	vacante
Comité	Renate Gautschy, présidente de l'Association des présidents de commune du canton d'Argovie, présidente de la commune de Gontenschwil Daniel Duss, président Association pour la formation continue de l'administration de Suisse centrale VWBZ Micheline Guerry-Berchier, secrétaire générale de l'Association des Communes Fribourgeoises, Présidente de la Formation romande des cadres communaux FR2C Corinne Marrel, formation et conseil, Société suisse des employés de commerce SEC

Matteo Oleggini, responsable du secteur Institutions de l'ARSL, membre du comité du Groupement suisse pour les régions de montagne SAB

Secrétariat Danièle Glarner, Federas Beratung AG, Zurich

Organe de révision ROD Treuhand AG, Urtenen-Schönbühl (BE)

Durant l'année associative 2018, le Comité fait ses adieux aux membres suivants et en profite pour les remercier très chaleureusement pour leur engagement au service de la formation professionnelle supérieure en administration publique:

- Beatrice Wessner, ancienne conseillère municipale, Bubendorf (BL), comité de l'Association des Communes Suisses ACS
- Martin Heimgartner, responsable du programme FLAG, Administration fédérale des finances, Berne (BE), président de l'Association pour les finances et la comptabilité publiques AFCP
- Susana Méndez, formation et conseil, Société suisse des employés de commerce SEC

Les personnes suivantes se tiennent à disposition pour intégrer le Comité de l'Association FPS ap. Les élections auront lieu à l'occasion de l'assemblée des délégués en juin 2019:

- Gabi Portmann, directrice de l'Association pour la formation continue de l'administration de Suisse centrale VWBZ (succède à Daniel Duss)
- Heinz Nievergelt, Direction de la formation, des affaires sociales et des sports, vice-président de la Branche Administration publique

Commission d'assurance qualité

Toutes les tâches liées à l'organisation de l'examen et à l'octroi du brevet sont confiées à la commission d'assurance qualité (CAQ). La CAQ se compose des cinq membres suivants:

Président Simon Theus, chef de projet/chef de service adjoint, Office des affaires communales des Grisons

Vice-présidence Pierre Bersier, économiste, République et Canton du Jura

Membres Nadine Bitschnau, spécialiste en ressources humaines, district de Küssnacht

Hervé Gullotti, chancelier, commune de Tramelan (BE)

Yvonne Reichlin, économiste, directrice de la division des communes du canton d'Argovie

Secrétariat des examens Danièle Glarner et Manuela Ott, Federas Beratung AG

À la fin de l'année associative 2018, la commission d'assurance qualité fait ses adieux au membre Hervé Gullotti et en profite pour le remercier très chaleureusement pour son engagement au service de la formation professionnelle supérieure.

Le Comité de l'Association FPS ap a élu Mme Anne-Marie Pulver, ancienne secrétaire communale de Zuzwil (BE) et collaboratrice scientifique auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire en tant que nouveau membre de la commission d'assurance qualité.

Comptes annuels 2018

	Comptes 2018		Budget 2018	
	Total	Association	Examen	
RECETTES				
Cotisations des membres		10 000.00		6500.00
Sponsoring		5200.00		
Taxes d'accréditation	-			
Taxes d'examen			139 450.00	90 000.00
Contribution SEFRI			240 393.00	96 100.00
Autres recettes	-			100.00
TOTAL RECETTES	395 043.00	57 947.60	337 095.40	192 700.00
DÉPENSES				
Frais secrétariat				
Secrétariat	150 866.55	26 506.90	124 359.65	78 100.00
Comptabilité	13 121.05	13 121.05		4900.00
Frais de bureau et d'administration	14 092.30	4270.25	9822.05	3000.00
Total frais secrétariat	178 079.90			86 000.00
Frais de personnel				
Charges Comité, CAQ	8950.00	4100.00	4850.00	12 300.00
Charges experts aux examens	90 650.00		90 650.00	52 600.00
Frais experts aux examens	7803.60		7803.60	5500.00
Frais Comité/CAQ	3399.80	2062.20	1337.60	-
Charges assurances sociales	1633.80	180.20	1453.60	1600.00
Total frais de personnel	112 437.20	6342.40	106 094.80	72 000.00
Services				
Frais de locaux	4460.00		4460.00	5900.00
Frais de traduction	15 489.00	1111.90	14 377.10	4300.00
Frais d'impression et de port	6038.05	446.95	5591.10	2000.00
Site Internet/communication	-			900.00
Révision	1570.80	1570.80		900.00
Conseil externe	-			-
Charges d'exploitation div.	9314.78	615.81	8698.97	-
Total services	36 872.63	3745.46	33 127.17	14 000.00
TOTAL DÉPENSES	392 872.63	54 344.36	338 403.67	
Intérêts emprunt				2250.00
Amortissement coûts de mise en place				6900.00
Dépenses exceptionnelles (contre-passation des coûts de mise en place aux CP)	65 358.30	358.30	65 000.00	-
Résultat annuel (perte)	2294.97	3603.24	-1308.27	13 800.00

Bilan 2018

	31.12.2018	31.12.2017
ACTIF		
Actif circulant		
Compte CP	166 640.42	861.60
Compte d'épargne CP	-0.20	68 535.95
Liquidités	166 640.22	69 397.55
Débiteurs	500.00	5000.00
Compte de passage	-500.00	
Créances résultant de livraisons et prestations		5000.00
Régularisation d'actifs	457.05	0.00
Régularisation d'actifs	457.05	0.00
Total actif circulant	167 097.27	74 397.55
TOTAL ACTIF	167 097.27	74 397.55
PASSIF		
Capitaux étrangers		
Dettes créanciers	22 899.50	73 265.50
Dettes AVS/AC/AI/APG	2167.05	406.50
Dettes résultant de livraisons et prestations	25 066.55	73 672.00
Régularisation de passifs	0.00	989.80
Prêt VZGV	50 000.00	
Prêt VWBZ	25 000.00	
Régularisation de passifs, provision	75 000.00	989.80
Total capitaux étrangers	100 066.55	74 661.80
Capitaux propres	64 735.75	85 478.40
Total capitaux propres	64 735.75	85 478.40
Bénéfice/perte	2294.97	- 85 742.65
TOTAL PASSIF	167 097.27	74 397.55

Budget 2019

	Centres de coûts		
	Total	Association	Examen
RECETTES			
Cotisations des membres	5500.00	5500.00	
Accréditation	-		
Sponsoring	5400.00	5400.00	
Taxes d'examen	90 000.00		90 000.00
Contribution SEFRI	154 080.00	32 940.00	121 140.00
Autres recettes	-		
TOTAL RECETTES	255 080.00	43 940.00	211 140.00
DÉPENSES			
Frais secrétariat			
Secrétariat	134 000.00	24 000.00	110 000.00
Comptabilité	10 000.00	10 000.00	
Frais de bureau et d'administration	8500.00	3800.00	4700.00
Total frais secrétariat	152 500.00	37 800.00	114 700.00
Frais de personnel			
Charges/frais Comité, CAQ	11 500.00	7000.00	4500.00
Charges experts aux examens	60 000.00		60 000.00
Frais experts aux examens	7000.00		7000.00
Charges assurances sociales	1400.00	200.00	1200.00
Total frais de personnel	79 900.00	7200.00	72 700.00
Services			
Frais de locaux	4800.00	300.00	4500.00
Frais de traduction	5000.00		5000.00
Frais d'impression et de port	6500.00	3500.00	3000.00
Site Internet/communication	3000.00	1000.00	2000.00
Révision	1600.00	1600.00	
Conseil externe	-		
Evénements	5000.00		5000.00
Charges d'exploitation diverses	2000.00	2000.00	
Total services	27 900.00	8400.00	19 500.00
Intérêts emprunt	1500.00	1500.00	
Dépenses exceptionnelles	-		
TOTAL DÉPENSES	261 800.00	54 900.00	206 900.00
Excédent/perte	-6720.00	-10 960.00	4240.00

Annexe aux comptes annuels

L'Association FPS ap clôture l'exercice 2018 avec un bénéfice de CHF 2294.97 (exercice précédent CHF – 85 742.65). Les capitaux propres au 31.12.2018 se montent à CHF 67 030.72 (exercice précédent CHF – 264.25), compte tenu de la contre-passation des coûts de mise en place de l'année 2017. Pour les comptes 2018, des écritures comptables de régularisation sont effectuées sur la base des premières valeurs empiriques. Pour l'organisation d'examen, l'année d'examen est déterminante, qui se respectivement au 31.08.

Les recettes sont marquées par les trois postes que sont les cotisations des membres, les taxes d'examen et la contribution du SEFRI. Les cotisations des membres s'élèvent à CHF 10 000.– grâce à la contribution unique du nouveau membre ovap. 78 candidat-e-s au total ont participé à l'examen professionnel fédéral. Sachant que la taxe d'examen est de CHF 1800.– par personne, cela génère des recettes d'un montant total de CHF 139 450.–. De plus, l'organisation des examens est financée par des contributions fédérales directes versées par le SEFRI à l'organe responsable. Selon le décompte du SEFRI, la participation de la Confédération se monte à 60 % soit CHF 240'393.–.

Côté dépenses, les frais de personnel sont inscrits à hauteur de CHF 112 437.20. En font partie les indemnités et frais des expert-e-s aux examens ainsi que les indemnités de séance et les frais des membres du Comité et de la commission d'assurance qualité. Les principes d'indemnisation se trouvent dans le règlement concernant les frais ou reposent sur une décision de principe de la commission d'assurance qualité. Les dépenses du secrétariat, du secrétariat des examens et de la comptabilité pour l'Association et l'organisation d'examen se chiffrent à CHF 178 079.90.

Pour les autres prestations telles que les frais de locaux, la cérémonie de remise des diplômes, les frais d'impression et de traduction, les comptes 2018 affichent des dépenses d'un montant total de CHF 36 872.63. Les frais de locaux incluent les dépenses liées aux locaux utilisés pour les formations des expert-e-s aux examens. Les frais d'impression comprennent en particulier les frais liés à l'impression des brevets et à la procédure d'enregistrement des diplômes fédéraux ou l'achat sur plusieurs années d'imprimés d'affaires.

Le budget 2019 repose sur une hypothèse de 50 candidat-e-s. Pour l'année 2019, il prévoit des recettes de CHF 255 530.– et des dépenses de CHF 261 800.–, soit une perte de CHF 6270.–. Environ 43 candidat-e-s prendront part à l'examen professionnel fédéral 2019.

Pour pallier ce manque de liquidités systémique, l'Association FPS ap a contracté deux emprunts. Un prêt de CHF 25 000.– est consenti par l'Association pour la formation continue de l'administration de Suisse centrale (VWBZ) et un autre de CHF 50 000.– consenti par la Société des secrétaires communaux et les administrateurs du canton de Zurich (VZGV). Un remboursement des deux prêts est prévu au 31.12.2019. Les coûts d'intérêts correspondants de CHF 1500.– sont inscrits sous les charges d'exploitation diverses.

L'évolution financière ultérieure de l'examen professionnel fédéral dépend de la demande. On peut partir du principe qu'un examen final aura lieu en 2020 également et que celui-ci pourra être essentiellement financé par les taxes d'examens et les contributions du SEFRI. A moyen terme, l'Association devrait être financièrement autonome. Il faut tenir compte du fait que certaines dépenses, telles que l'organisation d'une cérémonie de remise des diplômes, ne sont pas cofinancées par le SEFRI.

Comité de la FPS ap, le 14 mars 2019

Rapport de révision



Rapport de l'organe de révision relatif au résultat de l'audit des comptes annuels 2018

A l'Assemblée des délégués de

l'Organisation suisse d'examen formation professionnelle supérieure en administration publique

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la conformité des comptes annuels de l'Organisation suisse d'examen formation professionnelle supérieure en administration publique, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Les comptes annuels se soldent par un bénéfice de Fr. 2'294.97, avec un actif et un passif de Fr. 167'097.27.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au comité. Cette responsabilité comporte la conception, l'implémentation et le maintien d'un système de contrôle interne en relation avec l'établissement des comptes annuels; ceux-ci doivent être exempts d'anomalies significatives résultant de violations ou d'erreurs. Par ailleurs, le comité est responsable du choix et de l'application des méthodes de présentation des comptes annuels conformes ainsi que de la réalisation d'estimations appropriées.

Notre responsabilité consiste à délivrer une opinion d'audit sur les comptes annuels basée sur nos contrôles. Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Norme d'audit suisse. Aux termes de cette norme, nous sommes tenus de respecter les exigences en matière de comportement et de planifier et d'exécuter la révision de manière à obtenir une certitude suffisante que les comptes annuels sont exempts d'anomalies significatives.

Une révision comporte l'exécution d'opérations d'audit dans le but d'obtenir des éléments probants concernant les valeurs déclarées et autres indications contenues dans les comptes annuels. Le choix des opérations d'audit relève de l'appréciation du réviseur, conformément à sa mission. Ceci implique une évaluation des risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels résultant de violations ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, le réviseur prend en considération le système de contrôle interne, dans la mesure où celui-ci est déterminant pour l'établissement des comptes annuels, ceci pour déterminer les opérations d'audit correspondant aux circonstances mais non pas pour émettre une opinion d'audit au sujet de l'existence et de l'efficacité du système de contrôle interne. La révision comprend par ailleurs l'évaluation de l'opportunité des méthodes de présentation des comptes annuels utilisées, de la vraisemblance des estimations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans son ensemble. Nous sommes d'avis que les éléments probants obtenus constituent une base suffisante et appropriée pour exprimer notre opinion d'audit.

Aux termes de notre évaluation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 correspondent à la législation suisse.

Urtenen-Schönbühl, le 27 février 2019

ROD Treuhand AG

Hanspeter Blatter
Reviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Verena Langenegger